

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

AMENDEMENT

N° 817

présenté par

M. Sommer, rapporteur thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 13

A l'alinéa 75, substituer à la référence :

« *ter* »,

la référence :

« *sexies* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.